

RÈGLEMENT

- Appel à projets 2019 -

« b<>com »

Conseil régional de Bretagne



Date de lancement de l'appel à projets : juillet 2019

Date de la journée de présentation des technologies (b<>com) : 30/09/2019

Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès des pôles : 22/11/2019 (midi)

Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès de la Région : 02/12/2019 (midi)

Table des matières

Table des matières	2
Cadrage et objectifs de l'appel à projets	3
Typologie de projets et critères d'éligibilité	4
Évaluation des candidatures.....	4
Modalités de l'aide.....	5
Calendrier.....	5
Modalités de dépôt et suivi des dossiers.....	6
Contacts	7

Cadrage et objectifs de l'appel à projets

La Breizh Cop, programme d'actions de la Région Bretagne, porte l'ambition de la démarche proposée à toute la région de devenir à l'horizon 2040 :

- Une Bretagne créatrice, performante et rayonnante dans le monde ;
- Une Bretagne, terre de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures ;
- Une Bretagne, diverse et unie, mobilisée et démocratique.

Parmi les 38 objectifs portés par la Breizh Cop, celle de l'accélération de la transition numérique est majeure. Les bouleversements de la digitalisation touchent l'économie et en particulier la compétitivité des entreprises qui représente un enjeu régional clé. La digitalisation les amène à innover en permanence et à capter des marchés émergents. La révolution numérique est autant porteuse d'espoirs, d'opportunités que de menaces dont les entreprises du territoire sont amenées à se saisir pour se développer et rester compétitives.

L'Institut de Recherche Technologique b<>com, Fondation de Coopération Scientifique créée en 2012 et réunissant des acteurs privés et publics, académiques et entreprises, a vocation à développer grâce à la recherche et à l'innovation dans les technologies numériques des compétences, des briques technologiques, des produits et des services pour l'accélération et l'innovation dans les grandes filières industrielles régionales et nationales.

A travers cet appel à projets, la Région Bretagne souhaite faciliter l'accès des PME du territoire aux compétences et technologies numériques de l'IRT b<>com et ainsi les accompagner dans le développement de solutions innovantes à même de créer de l'activité et donc de l'emploi en Bretagne.

Le but de cet appel à projets est de favoriser, pour une PME bretonne (ou devant s'installer en Bretagne), la collaboration avec l'IRT b<>com en poursuivant l'un des 3 objectifs suivants :

1. intégrer dans le développement d'un produit ou de sa gamme de produits une brique technologique développée par b<>com (transfert de technologie) ;
2. s'appuyer sur un savoir-faire de b<>com pour accélérer le développement d'un produit ou de sa gamme de produits en faisant tomber un ou des verrous technologiques (transfert de technologie) ou d'usage ;
3. réaliser des tests d'usage ou des expérimentations sur les plateformes de b<>com afin de valider la prise de décision stratégique et le lancement de nouvelles compétences ou nouveaux produits ou services.

Les 7 pôles de compétitivité présents en Bretagne auront pour rôle d'informer leurs écosystèmes respectifs sur l'appel à projets, d'accompagner le montage des candidatures des entreprises de leurs domaines d'action et de suivre les projets sélectionnés. Images & Réseaux se chargera en plus de réaliser la mise en relation avec b<>com pour l'ensemble des projets. Les projets seront ensuite suivis par chacun des pôles d'origine de l'entreprise concernée. L'appel à projets sera coordonné et animé par le pôle Images & Réseaux, pôle parrain de l'IRT b<>com. Une journée de présentation des technologies et savoir-faire de b<>com sera organisée en ouverture de cet appel à projets en coopération entre les pôles. Un support sera apporté par l'IRT pour accompagner le montage du projet (évaluation des ressources issues de l'IRT nécessaires (RH, plateformes...), support sur les briques technologiques, propriété intellectuelle associée...).

Typologie de projets et critères d'éligibilité

- Les projets candidats ciblés sont des **projets de R&D partenariale** entre une PME¹ localisée en Bretagne ou projetant de s'implanter en Bretagne et l'IRT b<>com².

Chaque projet devra être accompagné par un pôle de compétitivité présent en Bretagne :

- | | | |
|--------------------------------|-------------|--------------------------|
| → Pôle Mer Bretagne Atlantique | → Id4Car | → EMC2 |
| → Valorial | → Vegepolys | → Atlanpole Biotherapies |
| → Images & Réseaux | | |

L'entreprise choisira son pôle accompagnateur en fonction de la thématique du projet et de son appartenance au pôle. Le Pôle I&R sera partie prenante de l'accompagnement pour la dimension numérique de l'ensemble des projets et l'IRT s'engage à répondre aux questions des PME relatives à ses apports et compétences dans le projet au moment de son montage.

- Les entreprises en difficultés au sens du régime RDI SA.40391 ne sont pas éligibles.

- Le budget total du projet devra être compris entre 40.000 € et 400.000 € et sa durée comprise entre 6 et 12 mois (ces montants et durées ne sauraient constituer des limites strictes).

Évaluation des candidatures

- Critères d'évaluation :

1. L'intérêt du projet pour l'entreprise ;
2. La qualité du partenariat envisagé avec l'IRT ;
3. Le sérieux apporté à l'analyse économique, à la proposition de valeur et au montage financier du projet ;
4. L'impact pour le territoire et l'adéquation aux objectifs visés par l'appel à projets ;
5. Le caractère innovant du projet ;
6. La gestion du projet (présentation, calendrier, outils de suivi et d'évaluation, communication, etc.) ;
7. Les retombées économiques et technologiques directes prévues sous forme de produits, procédés, services et technologies à même d'être mis sur le marché à court terme (18 mois après le début du projet) ;
8. Le dossier doit être complet et suffisamment détaillé pour permettre d'en faire l'analyse et de prendre une décision circonstanciée ;

- L'entreprise présentera son projet devant un comité de sélection composé notamment de représentants de la Région, de Bretagne Développement Innovation (BDI), d'Images & Réseaux et de l'éventuel autre pôle accompagnant l'entreprise.

- Les projets retenus seront ensuite examinés par la Commission permanente du Conseil régional.

¹ Une PME a un effectif inférieur à 250 personnes et son chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions €, ou le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions € (cf. définition européenne, figurant également à l'annexe III du régime RDI n°SA.40391).

² Le versement de l'aide sera conditionné à la création du site en Bretagne (siège social ou établissement secondaire). L'intégralité des travaux du projet, à l'exception de la sous-traitance, devra être réalisée en Bretagne.

Modalités de l'aide

Seules **les dépenses de R&D** en lien avec l'utilisation des technologies et services de l'IRT effectuées dans le cadre du projet seront éligibles. Par ailleurs, les dépenses devront concerner des travaux réalisés en Bretagne.

- Dépenses éligibles (selon le régime RDI SA.40391) :

- > Dépenses de personnel ;
- > Consommables et petit matériel intégralement affectés au projet ;
- > Amortissement d'équipements de R&D (neufs ou acquis moins d'un an avant la date de démarrage du projet) ;
- > Dépenses de sous-traitance (dont prestation de b<>com) ;
- > Frais de mission ;
- > Frais indirects affectables au projet : 20 % des dépenses de personnel ;

- Format de l'aide :

- > Subvention jusqu'à 45 % des dépenses éligibles pour la PME

Dans le cas d'un contrat de transfert de technologie avec b<>com, le Crédit d'Impôt Recherche pouvant être activé, il reviendra à l'expert-comptable de l'entreprise d'organiser le cumul de soutien (CIR + aide régionale).

Calendrier

Lancement de l'appel à projets	Juillet 2019
Journée de présentation des technologies b<>com	30 septembre 2019
Date limite de dépôt des dossiers de candidature :	
- Auprès des pôles	22 novembre 2019 (12h)
- Auprès de la Région	2 décembre 2019 (12h)
Comité d'expertise	19 décembre 2019
Décision de soutien et conventionnement	Premier trimestre 2020

La pré-sélection des projets sera diffusée courant janvier 2020.

Les entreprises intéressées par l'appel à projets sont invitées à venir découvrir les technologies et plateformes de test proposées par b<>com lors de la journée de lancement du 30 septembre.

REMARQUES

➤ **Sur le montage et le dépôt des dossiers :**

- Les candidats doivent se rapprocher des pôles de leur thématique **le plus tôt possible**.
- Tout pré-dossier qui n'aura pas été déposé auprès du pôle au plus tard le 22 novembre avant 12h ne sera pas recevable.
- Tout dossier déposé hors délais ne sera pas pris en compte.
- Les candidats s'appuieront sur les pôles pour le montage des dossiers. Toutefois, ce sont les candidats eux-mêmes qui seront chargés de déposer leurs dossiers auprès de la Région (avant le 2 décembre – 12h).

➤ **Sur le comité d'expertise :**

Les projets seront **présentés par les porteurs de projet**. Le pôle accompagnateur sera également présent, en appui.

Modalités de dépôt et suivi des dossiers

L'appel à projets est financé par la Région et animé par le pôle Images & Réseaux en lien étroit avec b<>com. Pour sa mise en œuvre, la Région s'appuie sur les pôles de compétitivité situés en Bretagne, qui sont en charge de la détection, du montage et du suivi des projets.

Tout candidat doit remettre son dossier de candidature par mail :

- 1- Auprès d'Images & Réseaux et de l'éventuel pôle accompagnateur au plus tard le 22 novembre à 12h
- 2- Auprès de la Région avant le 2 décembre – 12h : estelle.madec@bretagne.bzh, copie à Images & Réseaux (sguy@images-et-reseaux.com) et à l'éventuel pôle accompagnateur

Chaque dossier de candidature doit comprendre :

- Le dossier de candidature du projet
- Le document « situation financière du porteur »
- L'annexe financière de déclaration des coûts du projet
- Une lettre de demande d'aide signée par le responsable d'entreprise ou d'établissement
- Les pièces administratives et financières : les deux dernières liasses fiscales, un RIB, un K-bis, le devis de la prestation de b<>com, un devis pour toute autre dépense de sous-traitance de plus de 3 000 €

Contacts

Pôles de compétitivité	Coordonnées du pôle
Atlanpole Biotherapies	Charlotte NENY 02 23 23 72 73 charlotte.neny@id2sante.fr
EMC2	Marie-Christine LANCIEN 02 99 05 51 88 marie-christine.lancien@pole-emc2.fr
Id4Car	Laurent SEIGNER 07 62 65 17 82 laurent.seigner@id4car.org
Images & Réseaux+TES	Sarah GUY 02 57 19 94 42 sguy@images-et-reseaux.com
Pôle Mer Bretagne Atlantique	Anaïs TURPAULT 02 98 05 63 17 anais.turpault@polemer-ba.com
Valorial	Gwenn WEBER 02 99 31 45 35 gwenn.weber@pole-valorial.fr
Vegepolys	Claire DELAUNAY 02 98 29 08 67 claire.delaunay@vegepolys-valley.eu

Pour toute question relative à l'appel à projets et au montage de projets :

Images & Réseaux+TES

Sarah GUY

02 57 19 94 42

sguy@images-et-reseaux.com

Pour toute question relative au règlement de l'appel à projets et contact Région Bretagne :

Estelle MADEC

02 90 09 17 36

estelle.madec@bretagne.bzh